

Comment créer une terminologie ? (Lexique de l'informatique)

Adriana Costăchescu
Faculté des Lettres, Université de Craiova (Roumanie)



Synergies Royaume-Uni et Irlande n° 5 - 2012
pp. 141 - 155

Résumé : Nous avons examiné les moyens employés en français pour la création de la terminologie de l'informatique et de l'Internet. Ce vocabulaire sectoriel du français a été traduit et adapté de l'anglais, et divers arrêtés publiés dans le *Journal Officiel* ont établi quel est le terme recommandé par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France. L'examen des moyens employés pour l'intégration sémantique des termes anglais d'informatique en français nous a permis de discerner quatre situations fondamentales :

1. une simple extension sémantique, si le mot existe dans les deux langues (angl. *menu* fr. *menu*, angl. *icon*, fr. *icône*);
2. la traduction : le terme anglais, qui représente un emploi métaphorique ou métonymique d'un substantif concret, est traduit avec le terme concret correspondant en français, terme qui prend aussi un sens figuré - angl. *mouse* traduit avec *souris* (passage métaphorique dû à une analogie de forme) ou *desktop*, devenu en français *bureau* (métonymie basée sur une similitude des fonctions essentielles);
3. invention des mots nouveaux, qui présentent l'avantage de ne pas être ambigus, mais qui ont le désavantage de ne pas être transparents (angl. *e-mail*, fr. *courriel*, angl. *software* fr. *logiciel*) ;
4. des calques sémantiques, métaphores et adaptations, illustrés par deux termes : angl. *phishing* traduit en français avec *hameçonnage* ou *filoutage*, ou angl. (*office*) *clipboard*, traduit en fr. avec *presse-papier*.

La création d'un langage sectoriel implique, donc, un large éventail de moyens, allant de la simple extension sémantique aux processus complexes impliquant des métaphores, des métonymies, des associations représentationnelles. Le français a employé tous ces moyens.

Mots-clés : terminologie informatique (anglaise et française), emprunts lexicaux, extensions sémantiques, métaphores, métonymies, adaptations

Summary: This study examines the means used in French for the creation of the vocabulary of computer and Internet technology. This specialised lexicon was translated and adapted from English, and various decrees, published in the *Journal Officiel* (government publication), establish the terms recommended by the "Délégation générale à la langue française et aux langues de France" (General delegation for French language and languages of France). An analysis of the semantic devices used to integrate English computer terms into the French language allowed us to detect four fundamental principles:

1. simple semantic extension, if the same word exists in both languages (Eng. *menu* Fr. *menu*, Eng. *icon* Fr. *icône*);

2. translation: the English term, a concrete noun used metaphorically or metonymically, is translated by using the corresponding concrete French noun, which itself acquires a figurative meaning - Eng. *mouse*, Fr. *souris* (metaphorical transition due to a resemblance of form), Eng. *desktop*, which becomes *bureau* in French (metonymy based on functional similarities);
3. invention of new words, a method that has the advantage of proposing words that are not ambiguous, but also the disadvantage of lacking transparency (Eng. *e-mail*, Fr. *courriel*, Eng. *software*, Fr. *logiciel*);
4. semantic calques, metaphors and adaptations, exemplified by two terms: Eng. *phishing*, translated in French as *hameçonnage* or *filoutage*, and Eng. (*office*) *clipboard* as *presse-papier*.

The creation of a specialised lexicon implies a whole range of possibilities, from simple semantic extension to complex processes generating metaphors, metonymies and representational associations. We found all these means applied in the French transposition of the English computer lexicon.

Keywords: English and French computer terminology, “borrowed” words, semantic extension, metaphors, metonymies, adaptations

1. Introduction

Le lexique, la partie la plus mobile du système linguistique, est le premier compartiment influencé par le contact entre les langues, dans le processus permanent de création de lexèmes nouveaux par « emprunt », c'est-à-dire par l'imitation, plus ou moins fidèle, d'un modèle lexical extérieur.

Malgré le fait que l'existence des emprunts lexicaux est connue depuis l'Antiquité et que les dictionnaires la mentionnent dans la partie dédiée à l'étymologie, l'examen sémantique et pragmatique de l'impact de ces mots « étranges » sur la structure interne de la langue d'accueil est encore à ses débuts. S'il existe des études, bien qu'en nombre assez modeste, décrivant les adaptations phonétiques et morphologiques, les mécanismes de l'intégration sémantique des emprunts ont été négligés et, en quelque sorte, « cachés » sous les termes vagues de « changement sémantique » ou « glissement de sens ». À présent, les développements de la sémantique lexicale, de la *Rhétorique générale* du Groupe μ au lexique génératif de Pustejovsky (1995), nous offrent le cadre théorique de référence et les moyens techniques pour une telle démarche. Nous nous proposons d'esquisser les lignes d'une telle approche par l'examen de la création d'un langage sectoriel, celui de l'informatique. La terminologie informatique a été créée grosso modo dans les soixante dernières années, d'abord en anglais, étant ensuite reprise et/ ou adaptée dans de nombreuses langues.

Quand il s'agit d'adapter dans une certaine langue la terminologie scientifique ou technique, d'un domaine dont la terminologie est consacrée dans une autre langue (dans notre cas l'anglais), théoriquement deux attitudes antithétiques sont possibles : il y a des langues où les mots anglais ont été repris tels quels, par exemple l'italien, le roumain, le russe. Dans ces cas l'emprunt, plus ou moins adapté, est le principal moyen employé. L'autre procédure est celle de traduire et d'adapter les mots étrangers. Le français favorise ce second moyen, puisque le vocabulaire sectoriel de l'informatique et de l'Internet contient peu d'emprunts. Cette situation s'explique, au moins partiellement, par les particularités de la politique linguistique des autorités françaises.

Déjà en 1966 Georges Pompidou, alors Premier ministre, a créé sous son autorité le Haut comité pour la défense et l'expansion de la langue française. Cette organisation a subi plusieurs transformations, s'appelant actuellement la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), dénomination qui date depuis 2001. La DGLFLF est rattachée au ministère chargé de la Culture et de la Communication et elle a pour mission d'élaborer une politique de la langue française dans le but de garantir (i) la primauté du français sur le territoire national, (ii) la cohésion sociale, (iii) la promotion de la diversité culturelle et (iv) l'enrichissement et la modernisation de la langue française. Son activité est appuyée par d'autres organismes partenaires, comme le Conseil supérieur de la langue française, l'Académie française et la Commission générale de terminologie et néologie, cette dernière placée auprès du Premier ministre.

Pour illustrer l'activité de la DGLFLF, nous citerons des termes qu'elle a approuvés officiellement ; ces « quelques mots ont franchi les frontières des langues de spécialité pour s'imposer auprès du grand public » (cf. <http://www.dglf.culture.gouv.fr/>). La commission a accepté des mots de création plus ancienne, tous du domaine des nouveautés techniques (*logiciel*, *puce*, *baladeur*) et elle a créé des termes pour désigner des habitudes nouvelles (*covoiturage*), des moyens de transports renouvelés (*monospace*, *V.T.T.* = *vélo tout terrain*), des termes d'informatique, etc. Les termes recommandés par la DGLFLF sont publiés sous la forme d'arrêtés dans le *Journal Officiel* et leur emploi devient obligatoire dans tous les documents officiels.

Les linguistes savent bien qu'il ne suffit pas de proposer une terminologie ; il faut qu'elle soit acceptée par la communauté linguistique qui l'emploie et la formulation prudente de la DGLFLF citée dans le paragraphe précédent à propos de l'acceptation des termes qu'elle a proposés auprès du grand public (on parle de « quelques mots ») suggère que, dans cette « bataille » terminologique, la commission n'a pas eu seulement des victoires, comme nous montrerons dans les pages suivantes.

Pour créer son propre vocabulaire de l'informatique, le français a fait appel à un complexe de moyens d'enrichissement lexical. Puisque l'anglais de l'informatique a repris toute une série de termes de domaines contigus (la typographie, la presse, les mathématiques, etc.) le français, qui avait dans ces domaines une terminologie déjà bien fixée, s'est limité à proposer les termes équivalents, qui subissent ainsi, dans les deux langues, des extensions sémantiques. Quand l'anglais a créé des termes spécifiques au domaine, ces mots ont été traduits ou adaptés, faisant appel aussi à des moyens rhétoriques (comme les métaphores et les métonymies) pour maintenir l'expressivité et la vivacité de ce langage sectoriel.

Nous devons remarquer que ces moyens d'enrichissement lexical n'ont rien d'originel ni de spécifique au français ; ce sont des phénomènes qui se retrouvent, probablement, dans l'évolution lexicale de toutes les langues. Au moment où la société a besoin, dans la communication, d'une notion nouvelle, la langue peut recourir : (i) à l'emprunt d'un mot étranger, si la notion a été lexicalisée dans une autre langue ; (ii) à un développement à l'intérieur du système lexical propre (a) par l'extension sémantique d'un lexème existant ou bien (b) par l'invention d'un mot nouveau (cf. Humbley, 1974 ; Koch, 2002 ; Stanforth, 2002 ; Thibaut, 2004 ; Trotter, 2009 ; Iliescu et al. 2010). La politique linguistique des autorités françaises a eu pour résultat le recours prépondérant aux développements lexicaux internes dans le vocabulaire de l'informatique, comme

dans tous les autres secteurs du lexique français actuel. Les autres langues examinées ont créé leur vocabulaire informatique en empruntant massivement des mots anglais mais, comme il s'agit d'emprunts relativement récents, il serait intéressant de voir comment ces mots, qui à présent sont des xénismes, seront intégrés dans leur lexique du point de vue phonétique, morphologique et sémantique.

Le lexique informatique une fois créé et vu que le PC est un outil de travail employé par des spécialistes de nombreux domaines scientifiques ou techniques, les termes d'informatique sont maintenant repris dans d'autres domaines. Nous nous limiterons à signaler quelques passages de ce type dans un langage sectoriel qui nous est familier, à savoir celui de la linguistique.

2. Termes empruntés d'autres langages sectoriels

La majorité des termes informatiques sont liés à la rédaction et mise en page des textes ainsi qu'aux fournitures de bureau. Le lexique français a simplement repris l'équivalent de ses propres termes :

- typographie et publication de textes : angl. *font* → fr. *police* ; angl. *font size* → fr. *taille des polices* ; angl. *bold* → fr. *gras* ; angl. *italic* → fr. *italique* ; angl. *underline* → fr. *soulignement* ; angl. *parquet* → fr. *paquet* ; angl. (*spell and grammar*) *checking* → fr. *vérification/ contrôle orthographique* ; angl. *page layout* → fr. *mise en page* ; angl. *header/ footer* → fr. *en-tête/ pied de page* ; angl. *widows/ orphans* → fr. *veuves/ orphelines* ;¹ angl. *printer* → fr. *imprimante* ; angl. *copy* → fr. *copie* ; angl. *copy - paste* → fr. *copier - coller* ;
- mathématiques : angl. *subscript/ superscript* → fr. *indice/ exposant* ; angl. *algorithmics* → fr. *algorithmique* ; angl. *parallel* → fr. *parallèle* ; angl. *matrix* → fr. *matrice*, angl. *application* → fr. *application* ;
- philosophie : angl. *heuristics* → fr. *heuristique*
- constructions : angl. *bridge* → fr. *pont* ; angl. *gateway* → fr. *passarelle* ;
- économie : angl. *management* → fr. *gérance*, angl. *to export* → fr. *exporter*, angl. *to import* → fr. *importer* ;
- télévision : angl. *scan* → fr. *balayage* ;
- bureau : angl. *label* → fr. *étiquette* ; angl. *notepad* → fr. *ardoise* ; angl. *organizer* → fr. *agenda* ; angl. *bookmark* → fr. *signet* ; angl. *folder* → fr. *dossier* ; angl. *file* → fr. *fichier*.

Tous ces mots ont subi des extensions sémantiques qui produisent, parfois, des métaphores ou des métonymies, basées en général sur des similitudes des fonctions remplies par les entités qui leur servent de référents. Par exemple, quand quelqu'un interrompt la lecture d'un livre, il marque souvent l'endroit du volume où il s'est arrêté à l'aide d'un objet (un petit ruban ou une bande de papier ou de carton) appelé *bookmark* en anglais et *signet* en français. Ce petit objet lui assure un accès rapide à la page ainsi marquée quand la personne/ l'utilisateur reprend la lecture. Au moment où les informaticiens ont créé une commande permettant d'accéder vite à une section d'un document marquée auparavant par l'utilisateur, ils ont appelé ce moyen d'accès rapide *bookmark*, terme traduit naturellement en français avec *signet*. Les deux mots ont subi le même développement sémantique, basé sur une similitude fonctionnelle entre l'ancien référent (la bande de carton) et le nouveau référent (la commande informatique), ressemblance qui permet à l'usager de comprendre facilement le nouveau sens. Le trait « permettant un accès rapide » se trouve dans l'intersection sémique qui explique le

passage métaphorique de la première à la deuxième signification, dans les termes du Groupe μ (1972).

3. Intégration des termes anglais en français

L'examen des moyens employés pour l'intégration sémantique des termes anglais d'informatique en français nous a permis de discerner plusieurs procédés : l'extension sémantique, l'emprunt, la traduction, l'invention, le calque sémantique, la métaphore, la métonymie, l'adaptation.

3.1. Extension sémantique

Pour certains mots qui existent dans les deux langues, l'adaptation se fait par une simple extension sémantique. Il faut observer que, de ce point de vue, le passage anglais - français est rendu plus facile par l'existence d'environ 30% de mots anglais d'origine anglo-normande, qui proviennent, donc, de l'ancien français. Il en résulte qu'un grand nombre de lexèmes ayant la même étymologie existent dans les deux langues, comme conséquence de plusieurs siècles de bilinguisme. Dans d'autres situations il s'agit de mots étrangers repris indépendamment.

3.1.1. angl. *menu* fr. *menu*

Du point de vue étymologique, le mot *menu* dérive du latin *minutus* « petit, menu », étant le participe passé du verbe *minuere* « diminuer ».

ANGL : *menu* (de l'anglo-normand) 1. sans importance ; 2. (*extension sémantique*₁, *empruntée au français*) liste des plats (1718 cf. *OED*) ; 3. (*extension sémantique*₂ *en informatique*) liste d'options offerte par un programme.

FR : *menu* (du lat. *minuere* « diminuer » > lat. *minutus* part. passé ; anc. fr. « sans importance » - *menu peuple, menu plaisirs*) 1. (*extension sémantique*₁) détail (*par le menu* « en détail ») ; 2. (*extension sémantique*₂) liste détaillée ; 3. (*extension sémantique*₃) liste détaillée des plats composant un repas (au restaurant) (DAF 1718 cf. *TLFi*) ; 4. (*extension sémantique*₄ *en informatique empruntée à l'anglais*) liste d'options offerte par un programme.²

Ce mot apparaît initialement en ancien français. L'adjectif connaît une première nominalisation, *le menu* signifiant « le détail », signification fréquente, puisqu'elle se trouve à la base de la locution adverbiale *par le menu* « en détail », locution attestée en 1538. Le sème « détaillé(e) » est le point de départ d'une spécialisation sémantique, le mot arrivant à désigner une liste détaillée et ensuite la « liste détaillée des plats composant un repas » (*Dictionnaire de l'Académie*, 1718, cf. *TLFi*). Le mot désigne maintenant surtout l'ensemble des repas servis dans un restaurant pour un prix déterminé, et, par métonymie, la carte sur laquelle figurent ces plats et leur prix. Une extension métonymique ultérieure a conduit à l'emploi de l'item pour nommer le repas même.

En anglais le mot était présent depuis longtemps, avec le sens « qui a peu d'importance, de valeur » (mot anglo-normand attesté en 1050, cf. *AND*, *OED*). Le syntagme *menu de repas* a été emprunté au français en 1837 (cf. *OnlineED*). Dans les deux langues, le mot a connu un développement sémantique par généralisation, « liste détaillée de laquelle le client peut choisir un certain plat ». Au moment où *menu* a acquis le sens technique

de « liste d'options utilisées dans les programmes », les informaticiens français ont fait, tout naturellement, la même extension pour le mot déjà présent dans leur langue. Le *TLFi* lui donne comme synonyme le syntagme *liste d'options*.

3.1.2. angl. *icon*, fr. *icône*

Dans d'autres situations, des mots (quasi) identiques se retrouvent dans les deux langues grâce à l'aire culturelle commune des deux peuples. Dans les deux langues le mot *icon*, respectivement *icône*, est un emprunt du grec byzantin et désigne une image sainte dans l'Église d'Orient.

ANGL : *icon* (du grec *eikon* « image, portrait ») 1. image sainte de l'Église d'Orient ; 2. (*extension sémantique en informatique*) image qui apparaît sur le moniteur et qui permet de donner une commande à l'ordinateur.

FR : *icône* (du grec *eikon* « image, portrait ») 1. image sainte de l'Église d'Orient ; 2. (*extension sémantique en informatique sous l'influence de l'anglais - emploi interdit*) image qui apparaît sur le moniteur et qui permet de donner une commande à l'ordinateur.

Comme pour l'exemple précédent, les deux langues ont développé parallèlement un sens général, cette fois-ci celui de « image », ce qui a permis que le sens informatique du mot anglais (« graphique d'une commande sur le bureau ») soit repris en français aussi.

La situation de ce mot en français est amusante : le *Journal officiel* du 10 octobre 1998 a interdit son emploi. Cependant, la communauté linguistique française ne s'est pas soumise à cette prohibition. Par exemple, les internautes débattent encore sur les forums s'il faut dire *cliquer l'icône* ou *cliquer sur l'icône* (avec davantage d'opinions en faveur de la construction avec la préposition, parce que le verbe *cliquer* est intransitif).

L'interdiction est d'autant plus étrange que le mot *icône* existe en français depuis longtemps : le mot moderne a été introduit par Théophile Gautier dans son *Voyage en Russie* en 1859, mais le mot *icoïne* était déjà attesté en 1220 dans *Le Miracle de la Vierge* (*TLFi*). En plus, le mot est enregistré aussi avec son sens technique (linguistique et sémiotique), pour désigner la catégorie des signes iconiques, dans laquelle le signifiant imite le signifié (comme dans le cas des onomatopées, par exemple). Cette acception, enregistrée en 1972, est aussi un emprunt à l'anglais, puisqu'il s'agit de la classification des signes proposée par Charles S. Peirce. Il existe aussi les adjectifs *iconique* et *anti-iconique*, ce qui montre que le mot est bien établi en français, ce qui rend sa prohibition en informatique encore plus étrange. Toutes ces observations expliquent l'échec de la réglementation de 1998, échec confirmé par deux dictionnaires bilingues prestigieux (*Le Grand Robert et Collins* et *Oxford-Hachette*) qui présentent le sens informatique parmi les significations du mot français *icône*.

3.2. Emprunt

Il existe des situations dans lesquelles le mot anglais a été emprunté en français, bien que leur nombre soit beaucoup plus réduit si comparé à d'autres langues, comme l'italien, le roumain ou le russe.

3.2.1. angl. *hacker*, fr. *hacker* (*bidouilleur*, *fouineur*)

C'est un mot anglais entré dans le vocabulaire informatique de beaucoup de langues. Il désigne une personne « qui visite et pirate les banques de données » et sa reprise a créé des difficultés et des hésitations aux informaticiens français, qui ont proposé plusieurs équivalents.

ANGL : *hacker* (de *to hack* + *-er* « taillader ») 1. (*développement argotique des étudiants de MIT*) détournement habile ; 2. (*extension sémantique en informatique*) délinquant informatique.

FR₁ : *hacker* (emprunt à l'anglais) (*inform.*) délinquant informatique ;

FR₂ : *bidouilleur* (de *bidouiller* + *-eur*) 1. personne qui bricole, trafique ou triche ; 2. (*extension sémantique en informatique sous l'influence de l'anglais*) délinquant informatique ;

FR₃ : *fouineur* (nominalisation de *fouineur* « très curieux » de l'animal *fouine*) 1. (*extension sémantique informatique selon le modèle anglais*) délinquant informatique.

En anglais le substantif nom d'agent dérive du verbe *to hack* « taillader (une branche, un objet) en donnant des coups en biais ». Le mot acquiert le sens de « délit informatique » aux États-Unis en 1976 (cf. *OED*). Les extensions sémantiques du mot dans l'anglais étatsunien sont matière de débats. Selon une des hypothèses, il s'agit d'une signification donnée au mot dans l'argot estudiantin de MIT (Massachusetts Institute of Technology) dans les années 60. Dans cet argot, le mot signifie, en mathématiques, une solution ingénieuse à un problème, en droit, un détournement habile des prévisions d'une loi. Beaucoup de sites Internet emploient le terme avec le sens de « copier, imiter, (extension) escroquer ». Le *Dictionnaire de l'informatique et de l'internet (DicoFr)* explique le terme anglais comme signifiant « bricoleur, bidouilleur » et désignant les programmeurs astucieux et débrouillards. Le sens actuel du mot en anglais est celui de « délinquant informatique », sens avec lequel le mot a été emprunté par de nombreuses langues.

En français on a essayé de donner deux traductions du substantif *hacker* : (i) *bidouilleur*, dérivé nominal du verbe *bidouiller*, qui a non seulement le sens de « bricoler » mais aussi celui de « trafiquer, truquer, tricher », et (ii) *fouineur*, nominalisation de l'adjectif *fouineur*, *-euse*, « personne très curieuse », du verbe *fouiner*, « se livrer à des recherches méticuleuses », à son tour dérivé du substantif *fouine*, nom d'un petit mammifère carnivore qui est très curieux de nature (angl. *marten*). En revanche, le nom de l'action (*hacking*) a été traduit avec succès par *piratage* (métaphore dans un scénario ou un *frame*³ de navigation, sur les mers et les océans ou bien sur l'Internet).

Pour la catégorie des emprunts, nous pouvons citer d'autres exemples : *pixel* (mot qui désigne dans les deux langues le plus petit élément d'une image caractérisé par la luminosité, la couleur, etc.) *to click* → *cliquer* (mot d'origine onomatopéique, signifiant l'emploi du bouton-poussoir d'une souris pour activer les diverses commandes), *scanner* → *scanneur* (appareil destiné au transfert de documents sur papier vers des fichiers numériques), *server* → *serveur* (système informatique qui permet la consultation des banques de données), etc.

3.3. Traduction

Un autre moyen employé pour la création du lexique français de l'informatique a été la traduction : le terme anglais (souvent une métaphore ou une métonymie d'un

substantif concret) est traduit par le terme concret correspondant, le terme français acquérant lui aussi un sens figuré. Nous pouvons citer des mots comme *mouse* → *souris* (passage métaphorique dû à une analogie de forme et de mouvement), *desktop* → *bureau* (métonymie basée sur une similitude des fonctions, le bureau traditionnel et le bureau informatique désignant le lieu où se trouvent les éléments nécessaires au travail - les dossiers, les fichiers, etc.), *home page* → *page d'accueil* (métaphore pour la page de présentation d'un site),⁴ *gateway* → *passerelle* (métaphore désignant le dispositif qui permet la connexion à des réseaux), *information highway* → *autoroutes de l'information* (métaphore, pour les moyens d'informatique interconnectés), *frame* → *cadre* (métaphore, pour désigner la sous-fenêtre qui affiche des documents), *recycle bin* → *corbeille* (métaphore basée sur une similitude de fonctions), *chat* → *causette* (communication par l'intermédiaire des messages écrits sur les moniteurs entre plusieurs personnes sur l'Internet). Ce dernier terme français a été abrogé par le *Journal Officiel* (5 avril 2006) qui a proposé le terme plus neutre, à « saveur » administrative, de *dialogue en ligne*. Pourtant, *causette*, étant un mot plus « sympathique », il continue à être utilisé, comme le prouve une recherche sur Google, qui le donne comme synonyme du verbe *chater* (une adaptation évidente de *to chat*).

Nous illustrerons en détail un seul de ces passages sémantiques, vu l'espace limité à notre disposition. Il s'agit en anglais d'un mot désignant un objet usuel qui, pour des raisons de forme et de fonction, subit une extension sémantique. En le traduisant par un mot désignant le même objet usuel en français, on reprend aussi le passage métaphorique, sémantiquement transparent :

ANGL : *window* (du moyen anglais *wyndouwe*) 1. ouverture couverte de vitres, faite dans un mur, une paroi, pour laisser pénétrer l'air et la lumière et permettant de voir dehors ; l'encadrement de cette ouverture, souvent rectangulaire ; 2. (*extension sémantique métaphorique en informatique*) partie rectangulaire de l'écran d'un ordinateur à l'intérieur de laquelle sont affichées les informations relatives à une activité déterminée.

FR : *fenêtre* (du lat. *fenestra*) 1. ouverture couverte de vitres, faite dans un mur, une paroi, pour laisser pénétrer l'air et la lumière et permettant de voir dehors ; l'encadrement de cette ouverture ; 2. (*extension sémantique métaphorique en informatique sous l'influence de l'anglais*) partie rectangulaire de l'écran d'un ordinateur à l'intérieur de laquelle sont affichées les informations relatives à une activité déterminée.⁵

3.4. Invention

Dans certains cas, au lieu de traduire, les informaticiens français ont inventé des mots nouveaux, qui présentent l'avantage de ne pas être ambigus, mais qui ont le désavantage de ne pas être transparents.

3.4.1. angl. *e-mail*, fr. *courriel*

C'est un des mots fréquents dans les deux langues, car ce moyen d'échange des messages est très employé, surtout par les générations d'âge moyen et dans beaucoup de milieux (affaires, universitaires, politiques, administratifs, etc.) :

ANGL : *e-mail* (abréviation de *electronic mail*, 1982) courrier électronique.

FR : *courriel* (mot-valise *courri(er)* + *él(ectronique)*, terme officiel) courrier électronique,

courrier/ message électronique, Mél (« Le symbole : Mél., pour “messagerie électronique”, peut figurer devant l’adresse électronique sur un document. “Mél” ne doit pas être employé comme substantif » (*Journal officiel* apud PR)).

Le mot *courriel* a été proposé par les informaticiens québécois comme équivalent français du mot anglais *e-mail*. Ce mot-valise est devenu officiel (le *Journal Officiel* du 20 juin 2003), mais il présente l’inconvénient de ne pas être compris par beaucoup de francophones, qui continuent à parler de *e-mail*.

3.4.2. angl. *computer*, fr. *ordinateur*

C’est, pour le français, un exemple des plus curieux, car il existe un contraste évident entre le « sentiment » linguistique des personnes qui réglementent la terminologie et la vraie situation linguistique du lexème.

ANGL : *computer* (du lat. *computere* « calculer » + *-er*) 1. personne qui faisait les calculs ; 2. (*extension sémantique*,₁) mécanisme qui aide à faire des calculs (1869) ; 3. (*extension sémantique*,₂ *en informatique*) machine électronique de traitement numérique de l’information (1944).

FR : *ordinateur* (du mot latin *ordo, ordinis* « ordre ») (en 1951 ou 1955) machine électronique de traitement numérique de l’information.

La sémantique du mot anglais a subi au début un passage métonymique habituel, de la personne qui fait un certain travail (dans ce cas des calculs, *OED*) à l’outillage qui fait la même opération (en 1869). Le sens actuel, de « machine électronique de traitement numérique de l’information », apparaît pour la première fois en 1944, dans un rapport de John van Neumann, principal créateur du calculateur à programme.

Le mot français *ordinateur* est le nom donné par J. Perret aux premières machines de l’IBM (en 1955 selon *DicoFr*, et en 1951 selon le *PR*). C’est toujours le *Petit Robert* qui précise que le mot *ordinateur* (du latin *ordo, ordinis*) « remplace l’anglicisme *computer* ». Le nouveau terme s’est imposé, il existe même une abréviation familière, *ordi* (*brancher des ordis en réseau, PR*).

La partie comique dérive du fait que le lexème *computer* a été ressenti comme un anglicisme, raison qui a déterminé son élimination dans les années 50, au nom d’une bataille contre le franglais avant la lettre. On a ignoré le fait que le mot anglais dérive du verbe *to compute* qui existait déjà dans l’anglo-normand avec la signification « calculer une date » et aussi « faire des additions ». Encore plus, le verbe *computer* avec le sens de « déterminer, calculer une date » existait déjà chez Montaigne (1595), comme emprunt savant du latin *computare*. En éliminant *computer*, les créateurs de la terminologie française et francophone ont éliminé un bon vieux mot français!

3.5. Calques sémantiques, métaphores et adaptations

Parfois le passage des termes d’informatique de l’anglais en français implique des processus sémantiques complexes, montrant la créativité (non seulement technique mais aussi lexicale) et parfois le sens de l’humour de leurs auteurs. Nous nous arrêtons ici seulement sur deux termes.

3.5.1. angl. *phishing*, fr. *hameçonnage*, *filoutage*

Une des fraudes informationnelles les plus fréquentes sur l'Internet consiste dans la tentative d'apprendre, auprès d'internautes crédules, des informations confidentielles, telles que des mots de passe pour les services en ligne, les numéros des cartes bancaires, etc. Cet acte de piraterie est désigné par le mot anglais *phishing*, en français par les mots *hameçonnage* ou *filoutage*.

ANGL : *phishing* (contamination de *phreak* « parler au téléphone sans payer » + *fishing* « l'action de pêcher » 1996) fraude sur l'Internet, spécialement en se faisant passer pour une compagnie réputée pour persuader un individu à révéler des informations secrètes, comme ses mots de passe, le numéro de ses cartes de crédit, etc.

FR₁ : *hameçonnage* (de *hameçon* « petit crochet de métal attaché à une ligne auquel on fixe l'appât ») 1. (*extension sémantique*) appât: *avalier l'hameçon, mordre à l'hameçon* ; 2. fraude sur l'Internet, spécialement en se faisant passer pour une compagnie réputée pour persuader un individu à révéler des informations secrètes, comme ses mots de passe, le numéro de ses cartes de crédit, etc.

FR₂ : *filoutage* (du verbe *filouter* « escroquer, voler par ruse, par tromperie ») fraude sur l'Internet, spécialement en se faisant passer pour une compagnie réputée pour persuader un individu à révéler des informations secrètes, comme ses mots de passe, le numéro de ses cartes de crédit, etc.

Le mot anglais *phishing* semble résulter de plusieurs « contaminations » : on part de *phreak* « parler au téléphone sans payer » et de son homophone, le substantif *fishing*, qui désigne l'action de pêcher (cf. *OED*). Le mot présente, donc, deux éléments sémantiques fondamentaux : l'idée de fraude (bénéficier d'un service sans payer son coût) et l'idée de tromper par des ruses une future victime. Seulement un des deux éléments se retrouve dans les traductions proposées en français.

Une première traduction considère fondamental un élément de la *qualia structure* (Pustejovsky, 1995) du mot *fishing*, à savoir l'appât utilisé par le pêcheur pour prendre sa proie. Ce fait explique la traduction *hameçonnage*. En plus, par un développement métonymique (de soutien à l'objet soutenu) *hameçon* signifie aussi la mouche ou le ver qui attire le poisson et, par un passage métaphorique, « apparence trompeuse, artifice destiné à attirer et à séduire quelqu'un » ; le mot est, donc, synonyme de *appât* (*TLFi*). Ce sens se retrouve dans les expressions figurées *avalier l'hameçon, mordre à l'hameçon*, correspondantes de l'expression anglaise *to take the bait*. Une autre traduction française est *filoutage*, du verbe *filouter*, « escroquer, voler par ruse, par tromperie » (*TLFi*). Donc, du point de vue sémantique, les mots *phishing* et *hameçonnage*, respectivement *filoutage*, ont en commun seulement un trait très général : « une action délictueuse ». Le mot anglais contient aussi l'idée de « connexion gratuite », que les traducteurs français ont négligé, insistant sur l'autre aspect, celui de la manipulation, de la tentative de circonvenir la possible victime (dans un scénario de pêche ou non).

4. Termes d'informatiques en linguistique

Le PC étant devenu un outil quasi universel pour toutes les personnes qui communiquent par écrit les résultats de leurs recherches, il est, en quelque sorte, normal qu'une partie de ses termes spécifiques passent dans d'autres domaines. Nous présenterons comme exemple deux termes d'informatique entrés dans la terminologie linguistique actuelle.

4.1. angl. *by default*, fr. *par défaut*

Le syntagme du langage des informaticiens *by default* a été repris par la linguistique actuelle, pour désigner des valeurs sémantiques et pragmatiques fondamentales, qui peuvent être modifiées par le contexte.

ANGL : (*by*) *default* (moyen anglais < ancien français *defaute* dérivé de *défaillir* dérivé à son tour de *faute* et *faillir* ; les formes *defalte*, *defaute* sont attestées dans l'anglo-normand au XIII^e siècle) 1. carence, manque, pénurie ; 2. imperfection, défaut, tare ; 3. panne, échec ; *by default* (*droit*) échec dans l'accomplissement d'obligations légales ; (*inform.*) option sélectionnée d'avance par l'ordinateur si l'utilisateur ne choisit pas une option alternative. (*OED*) ; (*ling.*) valeur sémantique et/ ou pragmatique fondamentale d'un élément linguistique qui peut être modifiée par le contexte.

FR : (*par*) *défaut* (de l'ancien participe passé de *défaillir* au sens de « manquer », milieu du XII^e s.) 1. absence de ce qui serait nécessaire ou désirable ; 2. (*droit*) situation d'une partie qui s'abstient d'accomplir les actes de la procédure dans les délais requis ou ne se présente pas à l'audience ; (*PR*) ; (*ling.*) valeur sémantique et/ ou pragmatique fondamentale d'un certain élément linguistique qui peut être modifiée par le contexte.

Le mot anglais *default*, comme *menu*, provient de l'ancien français, étant présent dans l'anglo-normand, dans les *Gloss Nequam* (environ 1200) avec le sens de « carence, pénurie ; pêché » (*AND*). En français le mot dérive de l'ancien participe passé de *défaillir* au sens de « manquer » (fin XI^e siècle, cf. *PR*). À son tour *défaillir* provient du latin populaire *fallire* « tromper, échapper à ». Le *TLFi* signale en français l'emploi du mot non seulement dans la langue courante, mais aussi dans plusieurs domaines techniques : droit (*jugement par contumace/ par défaut*, emploi qui se retrouve en anglais aussi, *judgment by default*), chasse (pour désigner la perte de la piste de l'animal pourchassé), en psychologie (*défaut d'expérience, de mémoire*), en mathématiques et en physique nucléaire (où le mot signifie « différence »). En anglais, l'éventail des sens semble être plus restreint, étant dominé par la signification de « manque », de « défaillance » (dans l'action, dans les paiements), ou de « absence » (de l'équipe adverse, d'un candidat valable). En informatique, les expressions *by default*, respectivement *par défaut*, désignent la valeur attribuée automatiquement par un logiciel en l'absence d'une indication différente et explicite de l'utilisateur (*mise en page par défaut, police de caractère par défaut, langue par défaut, clavier par défaut, etc.*).

En linguistique, le terme *par défaut* désigne la valeur sémantique fondamentale d'un certain mot ou d'une certaine catégorie grammaticale, valeur qui peut être changée par le contexte. Par exemple, la valeur *par défaut* du présent de l'indicatif est celle d'exprimer la simultanéité avec le temps d'énonciation, donc la simultanéité déictique. Cette valeur peut être modifiée par le contexte : il existe un présent omnitemporel (*deux et deux font quatre*), un présent à valeur de futur (*j'arrive dans un quart d'heure*), le présent narratif, souvent sans valeur temporelle, comme dans les histoires drôles (*Nick entre dans un pub*), le présent d'une indication scénique (*Marie époussette*), le présent d'une prévision (*le train part à deux heures trente-huit*), le présent d'une prédication itérative (*chaque soir, il lit quelques pages en russe*), etc. Le terme *par défaut* permet aussi de faire la différence entre la signification conceptuelle (*par défaut*) en opposition avec la signification instructionnelle des divers éléments linguistiques.

4.2. angl. *interface*, fr. *interface*

Le mot *interface* a été créé pour la première fois en anglais (attesté en 1882, cf. *OED*) pour désigner une surface qui se trouve à la frontière entre deux parties de matière ou d'espace.

ANGL : (de *inter* préfixe + *face* nom, 1882) 1. surface qui se trouve à la frontière entre deux parties de matière ou d'espace ; 2. moyen ou lieu d'interaction entre deux systèmes, organisations, etc. ; lieu de contact entre deux systèmes ou disciplines ; interaction, lien, dialogue (*OED*) ; 3. (*inform.*) une voie d'échange d'informations qui permet de communiquer à un ou plusieurs ordinateurs ou à des équipements extérieurs (imprimantes, moniteurs, modems) (*DicoFR*) ; 4. (*ling.*) valeur sémantique et pragmatique fondamentale d'un élément linguistique qui peut être modifiée par le contexte.

FR : (empr. à l'angl. *interface* « surface à la frontière entre deux parties de matière ou d'espace » (1882) d'où « espace, lieu d'interaction, moyens d'interaction, de jonction entre deux systèmes, deux organisations » 1962). 1. (*chim.*) surface de contact entre deux milieux ; 2. (*informat.*) jonctions entre deux logiciels leur permettant d'échanger des informations ; (*au fig.*) zone de contact et d'échanges ; 3. (*ling.*) valeur sémantique et pragmatique fondamentale d'un élément linguistique qui peut être modifiée par le contexte.

En anglais, le mot composé est formé du préfixe d'origine française *inter-* et du mot *face*, qui provient d'un mot anglo-normand signifiant « visage » (attesté au XII^e siècle). Le mot *interface* est repris en français, comme emprunt de l'anglais, en 1965 (cf. *TLFi*). En informatique le terme signifie, dans les deux langues, la partie visible qui permet à l'utilisateur d'un logiciel de gérer ses interactions avec la machine, ainsi que les équipements qui permettent à deux ou plusieurs ordinateurs ou à leurs équipements extérieurs de communiquer (*DicoFR*). Par extension, le terme a acquis la signification plus générale de « zone de contacts et d'échanges » (*TLFi*).

En linguistique, le terme a été proposé pour la première fois par Nicholas Asher et Alex Lascarides au début des années 90, sous la forme de *l'interface pragmatique - sémantique*, théorie qui représente un développement de la sémantique dynamique de Hans Kamp. L'emploi du terme est en expansion ; par exemple dans l'encyclopédie de pragmatique éditée par Laurence Horn et Gregory Ward, il y a toute une section, « Pragmatics and its Interfaces » (Horn & Ward, 2004 : 405-604), où divers auteurs débattent les rapports entre la pragmatique et d'autres domaines (grammaire, sémantique, lexicale, l'intonation, l'apprentissage de la langue, la philosophie du langage, la linguistique computationnelle).

Comme, pour reprendre la célèbre phrase de Ferdinand de Saussure, « la langue est un système où tout se tient », les linguistes n'ont pas attendu l'apparition de l'informatique pour étudier les rapports qui existent entre les divers niveaux du langage (phonologique, morphologique, syntaxique, etc.). Déjà l'école distributionnaliste américaine a montré qu'il n'existe pas de frontière entre la morphologie et la syntaxe. La discipline qui a résulté de cette constatation a été appelée « morphosyntaxe ». Il existe aussi une phono-morphologie. La procédure de réduire le nom d'une des disciplines en préfixe a été employée aussi pour désigner les zones communes de deux disciplines différentes (comme « sociolinguistique », « psycholinguistique »). Une autre procédure de création terminologique pour ces zones linguistiques « de contact » est celui de transformer le nom d'un des domaines en adjectif (« sémantique lexicale ») où en complément du nom (« philosophie du langage »).

À présent, sous l'influence de l'informatique, ces disciplines s'appelleraient « interface morphologie - syntaxe » ou bien « interface phonologie - morphologie », « interface linguistique - psychologie », etc. Du point de vue lexical, la création d'un syntagme au lieu d'un substantif composé présente l'avantage de la flexibilité : il serait difficile de parler d'une « sémant syntaxe » (qui s'appelle, en fait, « sémantique combinatoire ») ou d'une « pragmatomorphologie », tandis que les syntagmes avec le substantif « interface » nous permettent de créer un grand nombre de termes qui ne sont pas rébarbatifs et qui sont, en même temps, transparents.

5. Conclusions

La création d'un langage sectoriel implique l'emploi d'un large éventail de moyens, allant de la simple extension sémantique aux processus complexes impliquant des métaphores, des métonymies, des associations représentationnelles (scénarios ou frames). Le problème qui se pose est celui de choisir entre la reprise telle quelle du mot étranger, sa traduction, la création d'un mot nouveau ou l'élaboration d'un passage métaphorique ou métonymique similaire. Chaque langue semble recourir, en proportions différentes, à tous ces moyens.

Le langage de l'informatique a été créé en anglais par la reprise, l'extension sémantique, la métaphorisation des termes déjà existants dans la langue ou bien par l'invention de termes nouveaux. Les mêmes méthodes ont été employées aussi en français, auxquelles on peut ajouter l'emprunt à l'anglais, qui est assez limité. Comme conséquence de l'activité de la DGLFLF certains termes ont été interdits, d'autres créés. Du point de vue linguistique, nous avons montré que certaines prohibitions ne sont pas justifiées, par exemple celle de *computer* et celle d'*icône*. Mais, en terminologie, comme en affaires ou en guerre, c'est surtout le succès qui compte. Donc nous pouvons considérer les substitutions de *computer* avec *ordinateur* et de *programme* avec *logiciel* comme des succès, parce qu'acceptées par la communauté linguistique, tandis que les tentatives d'éliminer le nom *icône* ou le verbe *to chat* (devenu *chater*) doivent être inscrites parmi les échecs.

Comme conséquence de la diffusion du PC et de son emploi par des chercheurs de, pratiquement, tous les domaines de la science, les termes d'informatique commencent à être repris dans d'autres sciences, enrichissant ainsi la terminologie scientifique et technique d'autres domaines.

Bibliographie

Asher, Nicholas. 1996. « L'Interface pragmatique-sémantique et l'interprétation du discours ». *Langage*, 123 : pp. 30-50.

Asher, Nicholas & Lascarides, Alex. 2003. *Logics of Conversation*. Cambridge : Cambridge University Press.

Cruse, D. Alan, Hundsnurscher, Franz, Job, Michael & Lutzeier, Peter (eds.). 2002. *Lexikologie : ein internationales Handbuch zur Natur und Struktur von Wörtern und Wortschätzen/ Lexicology : an international handbook on the nature and structure of words and vocabularies*. Berlin/ New York : Walter de Gruyter.

Fillmore, Charles & Atkins, B. T. S. 1992. "Toward a Frame-based Lexicon : The Semantics of RISK and its Neighbors". In A. Lehrer & E. Kittay (eds.), *Frames, Fields and Contrasts*. Hillsdale (NJ) : Erlbaum : 75-102.

Groupe µ. 1972. *Rhétorique générale*. Paris : Larousse.

- Hitchings, Henry. 2008. *The Secret Life of Words : How English Became English*. London : John Murray.
- Horn, Laurence & Ward, Gregory (eds.). 2004. *The Handbook of Pragmatics*. Oxford : Blackwell Publishing.
- Humbley, John. 1974. « Vers une typologie de l'emprunt linguistique ». *Cahiers de lexicologie*, 25, pp. 46-70.
- Iliescu, Maria, Costăchescu, Adriana, Dincă, Daniela, Popescu, Mihaela & Scurtu, Gabriela. 2010. « Typologie des emprunts lexicaux français en roumain ». *Revue de Linguistique Romane*, 75, pp. 589-604.
- Kamp, Hans & Reyle, Uwe. 1993. *From Discourse to Logic*. Dordrecht : Kluwer.
- Koch, Peter. 2002. "Lexical Typology from a Cognitive and Linguistic Point of View". In Alan D. Cruse et al. (eds.), *Lexikologie : ein internationales Handbuch zur Natur und Struktur von Wörtern und Wortschätzen/ Lexicology : an international handbook on the nature and structure of words and vocabularies*. Berlin/ New York : Walter de Gruyter : 1142-78.
- Minsky, Marvin. 1974. "A framework for representing Knowledge". MIT-AI Laboratory Memo 306, June 1974 ; reprinted in *Mind design*, MIT Press, 1981 and in Allen Collins & Edward E. Smith (eds.) *Cognitive Sciences*. Morgan-Kaufmann, 1992 ; available at <http://courses.media.mit.edu>.
- Pustejovsky, James. 1995. *The Generative Lexicon : A theory of computational lexical semantics*. Cambridge (MA) : MIT Press.
- Schank, Roger & Abelson, Robert P. 1977. *Scripts, Plans, Goals and Understanding : an Inquiry into Human Knowledge Structures*. Hillsdale (NJ) : Erlbaum.
- Stanforth, Anthony W. 2002. "Effects of language contact on the vocabulary : an overview". In Alan D. Cruse et al. (eds.), *Lexikologie : ein internationales Handbuch zur Natur und Struktur von Wörtern und Wortschätzen/ Lexicology : an international handbook on the nature and structure of words and vocabularies*. Berlin/ New York : Walter de Gruyter : 805-13.
- Thibault, André. 2004. *Évolutions sémantiques et emprunts : le cas des gallicismes de l'espagnol*. In F. Lebsanft & Martin-D Gleßgen (eds.), *Historische Semantik in den romanischen Sprachen*. Tübingen : Niemeyer : 103-19.
- Trotter, David. 2009. « L'apport de l'anglo-normand à la lexicographie de l'anglais, ou : les 'gallicismes' en anglais ». In André Thibault (éd.), *Gallicismes et théorie de l'emprunt linguistique*. Paris : L'Harmattan : 147-68.

Dictionnaires

- Corréard, Marie-Hélène and Grundy, Valerie (eds.). 2007. *The Oxford-Hachette French Dictionary, French-English, English-French*. 3rd edition edited by Jean-Benoit Ormal-Grenon and Natalie Pomier. Oxford : Oxford University Press.
- Dictionnaire de l'informatique et de l'internet*. <http://www.dicofr.com/cgi-bin /n.pl /dicofr /definition/>.
- Grand Larousse de la langue française*. 1971-1978. 7 vols. Paris : Librairie Larousse.
- Le Grand Robert & Collins : Dictionnaire français-anglais anglais-français*. (2008). Bruxelles : Dictionnaires Le Robert/ HarperCollins Publishers ; développement : Bureau Van Dijk (édition DVD-ROM).
- Littré, Émile. 1971 [1872]. *Le nouveau Littré - Dictionnaire de la langue française*. 4 vols. Monte-Carlo : Ed. du Cap. (CD-ROM 1998).

Online Etymology Dictionary. (2010). <http://www.etymonline.com/>.

Rey, Alain. 2008. *Le Grand Robert de la langue française*. 6 vols. Paris : Le Robert.

Robert, Paul. 1986. *Le Grand Robert de la langue française. Dictionnaire alphabétique et analogique*. 9 vols. Paris : Le Robert.

Robert, Paul. 1992. *Le Petit Robert : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris : Le Robert.

Rothwell, William & Trotter, David (eds.). 2004-2007. *The Anglo-Norman Dictionary*, electronic edition. Aberystwyth and Swansea University. <http://www.anglo-norman.net/>.

The Oxford English Dictionary. 1989. Oxford : Oxford University Press. <http://www.dictionary.oed.com.ezproxy>.

Trésor de la langue française informatisé. <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>.

Notes

¹ En typographie, une ligne veuve est la dernière ligne d'un paragraphe, qui apparaît en haut d'une page, tandis qu'un(e) orphelin(e) est la première ligne d'un paragraphe qui apparaît isolée en bas de page.

² Les définitions proposées pour les mots représentent une synthèse que nous avons faite sur la base de plusieurs dictionnaires. Pour l'anglais, nous avons employé principalement les données sémantiques et étymologiques de *The Oxford English Dictionary (OED)* (1989), *The Anglo-Norman Dictionary (AND)* (2004-2007) et *Online Etymology Dictionary (OnlineED)* (2010). Pour le français, les données sont en général présentées d'après le *Trésor de la langue française informatisé (TLFi)*, complétées avec les dictionnaires *Le Grand Robert de la langue française. Dictionnaire alphabétique et analogique (GRLF)* (1986), *Le Grand Robert de la langue française (GR)* (2008) et *Grand Larousse de la langue française (GLLF)* (1971-1978). Nous avons fait appel aussi à deux dictionnaires bilingues anglais-français-anglais, l'*Oxford-Hachette* (2007) et le *Grand Robert et Collins* (2008).

³ Ces termes, proposés dans les années 70, (les *frames* par Schank & Abelson (1977), les *scripts* ou scénarios par Minsky (1974)) se réfèrent au fait que les perceptions, les expériences, les événements et leur expression linguistique sont organisés autour d'un arrière-plan de connaissances, expériences, convictions, qui offrent aux mots le fondement conceptuel pour leur signification. Employé par Fillmore & Atkins (1992) comme équivalent aux *champs sémantiques*, le concept de *frame* s'est développé dans le cadre de la psychologie cognitive et du lexique génératif de Pustejovsky (1995). Par exemple, dans une situation stéréotypée comme celle d'aller dans un restaurant, le *frame* associé est, par exemple, le déjeuner. Les éléments caractéristiques codés dans le *frame* sont l'adresse du restaurant, son nom, les plats qu'on peut y manger, leur prix, etc. Un *script* ou scénario est constitué d'une structure formée de frames représentant un ensemble d'événements, dans toute leur complexité (relations temporelles, spatiales, causales, etc.). À propos du *frame* « restaurant-déjeuner », on peut imaginer un scénario dans lequel Marie entre dans un certain restaurant, à un certain moment, elle s'assied à une table, commande certains plats, paie à la fin, etc. Chaque élément du scénario est constitué d'un ou plusieurs frames avec enchaînement : par exemple Marie entre d'abord et s'assied ensuite (relation temporelle), elle mange et puis elle paie (relation temporelle et relation causale), etc. Selon la sémantique cognitive la signification des mots dépend de ces frames sous-jacents, toujours présents dans le cerveau des locuteurs.

⁴ Contrairement à ce qu'on pourrait penser, le mot français *site* n'est pas une traduction. Dans l'acception de « configuration d'un lieu », c'est un mot latin, présent dans l'ancien français. Le mot a existé aussi dans l'anglo-normand, filière par laquelle le lexème est entré en anglais. C'est ici qu'intervient, pour la signification informatique, la métaphore. Il paraît, donc, que *site* se trouve dans la situation de *menu*, discuté ci-dessus. Quant à l'autre sens du mot français, « paysage considéré du point de vue esthétique », certains dictionnaires indiquent comme source l'italien *sito* (*TLFi*, *Le Petit Robert (PR)* (1992), etc.), tandis que *Le nouveau Littré (LITTRÉ)* (1971, 1872) signale comme unique étymologie le latin *situs* « position, situation » du verbe *sitere* « poser ».

⁵ Pour les deux mots, les sèmes permettant le passage métaphorique sont « rectangulaire » et « donnant un accès (visuel) ».